

Louis XVI, témoin gênant des trafics

Pas d’issue aux guerres fratricides sans dénoncer **les trafics** d’une histoire de France frelatée, et grandir **l’ordre public** caractérisé dans l’Antiquité par les trois ordres du temple grec, et de nos jours, par l’histoire du droit universel inhérente au droit galiléen protestant, puis au droit galiléen rectifié des ingénieurs.

I. Mobile du régicide de 1792 contre Louis XVI et sa famille

Je vois deux « raisons » à ce crime — globalement dirigé contre l’autorité des Habsbourg, et localement dirigé contre les Français, au deuxième millénaire — ce qui en cache une troisième, depuis 2000 ans¹.

II. Contexte global du deuxième millénaire

En premier lieu, globalement, le projet criminel ourdi à partir de 1685² consiste dans son ensemble à nuire à la **monarchie européenne** des Habsbourg en frappant cette famille depuis l’endroit où la Contre-Réforme est déjà le mieux installée, à savoir en France, depuis 1634.

2.1. Première pierre de « l’Institut de France », créé en 1795

L’installation de l’Académie française en 1634 n’est que la façade grossière d’une machine de guerre destinée à remplacer au pied levé la machine de **l’Inquisition**, que Galilée, par son témoignage incontournable, vient de faire publiquement voler en éclats en 1633.

2.2. Guillaume dit le Conquérant, ou le bâtard, selon les lieux

Cette **machine de guerre**³ contre les monarchies européennes, la deuxième du millénaire, est dirigée d’une part, contre le milieu anglais, par l’invasion française de Hastings et l’installation d’un premier ghetto juif à Londres, et d’autre part, contre le Saint-Empire romain germanique, à Canossa.

III. Contexte local des forces retranchées

Si la préméditation de 1685 ne fait plus aucun doute, il faut préciser que Louis XVI a été victime de la vengeance d’un groupe de malfaiteurs⁴ désireux de favoriser la religiosité plus que la science, et l’asservissement plus que le droit, et qui n’ont pas hésité à **se débarrasser d’un témoin gênant**.

3.1. De l’Inquisition au génocide du peuple vendéen

Après le coup d’éclat de Louis XVI contre l’Inquisition, par l’abolition de la torture, en 1788, 1789 a permis d’arrêter le Roi pour disposer⁵ de lui dans le projet machiavélique d’exterminer la population chrétienne et royaliste, en retournant contre elle les **forces de l’ordre de la royauté**, ce qui fut fait.

3.2. Fondements d’une spiritualité intemporelle

La propension existe depuis toujours. Cette prise de conscience fonde **l’édifice de l’école franche** — affranchie du cheval de Troie de la collusion de mauvais niveaux d’abstraction, à la fois insuffisants dans les lettres, pour appréhender le drame, et excessifs dans la science, pour le résoudre.

3.3. Une chronologie abrégée sans simplismes

Pour intéresser le grand public, la « Fondation du Patrimoine » réussit⁶ à synthétiser neuf chapitres d’une chronologie authentique⁷ mais elle trahit l’histoire universelle du droit en préférant « Louis XIV » à l’Edit d’Henri IV, et « D’Artagnan » à Descartes — par trop révélateur du **droit galiléen rectifié**.

¹ Référence aux abus dirigés en forme continue depuis 2000 ans contre Jésus. Ressources 435, 433, 420, ...

² Référence à l’affaire dite du collier de la Reine ». Ressources détaillées 428, 424, 422, 417, ...

³ Référence au paradigme de « prépondérance française » établi par Richelieu vu « les progrès de la Réforme »

⁴ Référence à la crise mondiale de l’autorité et de la loyauté, et à sa résolution. Ressource 423.

⁵ Référence à la loi du 26 janvier 1791 créant la gendarmerie nationale, « héritière de la maréchaussée » royale, celle-là même qui va être utilisée pour exterminer le quart nord-Ouest de la France, « pour Dieu et le Roi », par des exactions aujourd’hui reconnues comme « un génocide. »

⁶ Référence à l’édition de la « collection Pièce d’histoire » éditée en 2019 par la Monnaie de Paris

⁷ Référence à la « Chronologie abrégée de l’histoire de France », Philippe Dubois, éd. De la Tourelle, 1997